

ACTION URGENTE

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION D'UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS

Depuis qu'Amnesty International est intervenue en faveur de Clemencia Adelaida Salas Salazar, militante des droits humains dans l'État du Yucatán (sud du Mexique), celle-ci n'a pas subi de nouvelles attaques. En mai 2020, le Mécanisme fédéral de protection des défenseur-es des droits humains et des journalistes a commencé à mettre en place des mesures visant à assurer sa sécurité, en complément de celles qui lui avaient déjà été accordées en 2017 par la Commission nationale des droits humains.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 30 mars 2020, le ministère de la Sécurité publique de l'État du Yucatán, au Mexique, a réduit la protection assurée par deux policiers vis-à-vis de la défenseure des droits humains Clemencia Adelaida Salas Salazar, en invoquant les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, et les a remplacés par un seul policier assurant des fonctions limitées. Clemencia Adelaida Salas Salazar bénéficie de mesures de protection depuis 2017, sur décision de la Commission nationale des droits humains (CNDH), en raison du niveau de risque élevé auquel elle est exposée en tant que défenseure des droits sexuels et reproductifs des femmes. Amnesty International demandait au gouvernement de l'État du Yucatán de rétablir le programme de protection dans sa totalité afin de protéger sa vie et son intégrité physique.

Selon Clemencia Adelaida Salas Salazar, depuis la première Action urgente de l'organisation publiée en sa faveur en avril 2020, elle n'a pas subi de nouvelles attaques. Le Mécanisme fédéral de protection des défenseur-es des droits humains et des journalistes a commencé à mettre en place des mesures visant à assurer sa sécurité, en complément de celles qui lui avaient déjà été accordées en 2017 par la CNDH.

Nous pensons que la campagne publique en sa faveur, notamment sous la forme des appels envoyés par les membres d'Amnesty International, a contribué à cette avancée. Amnesty International continue de suivre la situation et travaillera en lien avec Clemencia Adelaida Salas Salazar pour veiller à ce qu'elle soit protégée conformément à ses souhaits et aux normes internationales les plus strictes en matière de droits humains.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Clemencia Adelaida Salas Salazar (elle)

CECI EST LA TROISIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 58/20

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr41/2267/2020/fr/>